

Verbatim de Ségolène Royal

Emploi et compétitivité

26/02/07 Interview de Ségolène Royal dans la revue Concurrences	<i>Nous continuerons donc de nous battre pour l'adoption d'une directive cadre européenne sur les services d'intérêt général qui permettra de faire reconnaître un droit spécifique des services publics. Dans le même esprit, nous demanderons un nouveau débat européen avant toute mise en concurrence de l'électricité pour les particuliers.</i>
	<i>Il semble cependant que la Commission, dont plusieurs décisions d'interdiction ont été récemment annulées par le juge européen, soit aujourd'hui plus ouverte à la question du maintien de la compétitivité internationale de nos entreprises.</i>
	<i>Ce n'est donc pas tant la règle européenne que son interprétation par la Commission qui doit évoluer : la règle est très générale et permet plusieurs interprétations. En revanche, les services de la Commission ont souvent eu une approche trop dogmatique, imperméable aux impératifs de politique industrielle. La Commission doit savoir être pragmatique. Quant à nos entreprises, elles doivent être plus agressives à l'étranger, pour ne pas devenir elles-mêmes des proies. Ce sont des champions européens dont nous avons besoin aujourd'hui.</i>
	<i>(en matière d'aides d'Etat) Là encore, je pense que la Commission devrait être moins rigide dans l'application des normes et prendre mieux en compte la nécessité de défendre les intérêts de l'Union européenne contre ses principaux concurrents. Il ne faut pas se tirer une balle dans le pied en s'appliquant à nous-mêmes des règles trop strictes tandis que d'autres puissances commerciales ne se privent pas pour aider leurs entreprises. Dans ce domaine également, le contrôle de la Commission européenne peut être extrêmement tatillon, voire incompréhensible. C'est le cas par exemple du découpage géographique des aides régionales. Il est nécessaire d'avoir moins de bureaucratie et plus de souplesse dans l'utilisation des aides aux entreprises et des fonds européens au niveau local.</i>
	<i>Les instruments européens doivent également être mobilisés pour aider nos entreprises à accompagner les reconversions. Le fonds européen d'ajustement à la mondialisation est opérationnel depuis quelques semaines et doit permettre de financer la reconversion des salariés touchés par des restructurations liées à la mondialisation. C'est un pas positif mais il faudra augmenter fortement la dotation de ce fonds, qui ne dispose pour l'instant que de 500 millions d'euros par an pour les 27 Etats membres.</i>
	<i>Comme je l'ai déjà indiqué, le régime européen me semble moins devoir modifier sa structure que sa vision économique. Cela dit, un système où le Conseil des ministres pourrait outrepasser un veto donné par la Commission à une fusion majeure pour l'économie européenne est une idée intéressante. Cela renvoie à ce que je disais sur la nécessaire émergence de champions européens, qui ne doit pas être contrariée par une approche trop tatillonne du droit de la concurrence par la Commission.</i>
24/02/07 Discours de Rouen	<i>Je proposerai l'instauration de taux plancher en matière d'impôts sur les sociétés pour freiner les délocalisations fiscales à l'intérieur même de l'espace européen.</i>
13/12/06 Congrès des Régions de France, Dijon	<i>L'esprit régional et le métissage vont de paire dans une France tournée vers l'avenir, assurée de ses valeurs et qui n'a aucune raison d'avoir peur des autres, au contraire, comme le prouvent les 160 pôles de compétitivité auxquels je donnerai les moyens de se développer avec puissance, en soutenant davantage les coopérations interrégionales ou européennes.</i>
